

ARE Nord-Pas-de-Calais

MAIRIE DE LENS
17B PLACE JEAN JAURES-HOTEL DE VILLE
SERVICE URBANISME
62307 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70
Télécopie :
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : SAMMIER Dimitri

Objet : **Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.**
CALAIS, le 10/01/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel CU0624982401219 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 155, RUE PAUL BERT
62300 LENS
Référence cadastrale : Section AN , Parcelle n° 474
Nom du demandeur : MAITRE MICKAEL D ALMEIDA

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération prévoit d'alimenter une installation qui relève d'un branchement pour particulier¹.

Compte-tenu de la distance entre le réseau existant et la parcelle, nous estimons que le raccordement au réseau public de distribution d'électricité peut être réalisé par un branchement, conformément au référentiel technique d'Enedis.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue notamment lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme ou de la demande de raccordement à Enedis. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Dimitri SAMMIER

Votre conseiller

¹ Puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé





Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

Monsieur Sylvain ROBERT
Maire de Lens

17 bis place Jean Jaurès
62300 LENS

N/Réf : PS/GB/PB/GD-2025L22
V/Réf : CU 062 498 24 01219

Direction Eau et Réseaux

Objet : avis sur construction d'une maison individuelle à usage d'habitation – Maitre D'ALMEIDA

Dossier suivi par :
Gaëlle DECAILLON

Tél : 03 21 790 607
polreseaux@agglo-
lenslievin.fr

Monsieur le Maire, cher collègue,

Par courrier référencé ci-dessus, vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) sur un certificat d'urbanisme relatif à la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation, parcelle AN 474, 155 rue Paul Bert à Lens.

La C.A.L.L. émet un avis favorable.

Le terrain est desservi par les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable.

Comme le stipule le règlement du service public d'assainissement, l'infiltration des eaux pluviales issues de la totalité des surfaces imperméabilisées (immeubles, voies, parkings, etc.) est à privilégier au plus près du point de chute, prioritairement par une gestion dite à la parcelle, sauf à démontrer l'insuffisance de capacité d'infiltration du sous-sol par une étude géotechnique adaptée. Le traitement des eaux pluviales se fera prioritairement par le biais de techniques vertes (noues, toitures végétalisées, bassins paysagés) ou horizontales (tranchée d'infiltration).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, cher collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 17/01/2025
Qualité : Vice-Président Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

